

# Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	<b>20.04.2024</b>
Thème	<b>Protection de l'environnement</b>
Mot-clés	<b>Criminalité</b>
Acteurs	<b>Sans restriction</b>
Type de processus	<b>Sans restriction</b>
Date	<b>01.01.1990 - 01.01.2020</b>

# Imprimer

## Éditeur

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Contributions de

Porcellana, Diane

## Citations préféré

Porcellana, Diane 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Protection de l'environnement, Criminalité, 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), téléchargé le 20.04.2024.

# Sommaire

<b>Chronique générale</b>	<b>1</b>
<b>Infrastructure et environnement</b>	<b>1</b>
Protection de l'environnement	1
Politique de protection de l'environnement	1

## Abréviations

**BAFU** Bundesamt für Umwelt  
**BLV** Bundesamt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen

---

**OFEV** Office fédéral de l'environnement  
**OSAV** Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

# Chronique générale

## Infrastructure et environnement

### Protection de l'environnement

#### Politique de protection de l'environnement

AUTRE  
DATE: 07.11.2018  
DIANE PORCELLANA

Suite à la décision du Conseil fédéral, le nouveau **groupe de coordination pour la criminalité environnementale** remplacera le groupe EnviCrimeCH. En Suisse, plusieurs ressources naturelles sont exploitées illégalement. Le dispositif pénal en place permet d'agir, mais seulement lorsque les autres mesures d'exécution du droit environnemental sont restées sans effet. Depuis 2014, l'ancien groupe favorisait l'échange d'expériences et de connaissances en la matière entre les autorités fédérales, les corps de police, les ministères publics et les services cantonaux de l'environnement. Le nouvel organe, dirigé conjointement par l'OFEV et l'OSAV a pour objectifs supplémentaires le développement du droit de l'environnement et l'amélioration des outils de poursuite pénale. Autre nouveauté, une plateforme de coordination sera instaurée lors d'affaires concrètes.<sup>1</sup>

---

1) Communiqué de presse OFEV du 7.11.18